Sentier du tour du clocher de Villiers-Louis

Une randonnée proposée par Office de tourisme de Sens et du Sénonais

Cette boucle sans difficulté emprunte des chemins dégagés qui contournent le village de Villiers-Louis et permet de découvrir son église et sa campagne environnante.

Durée	2h 25	**Difficulté**	Facile
Distance	6,96 km	**Retour point de depart**	Oui
Dénivelé positif	158 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	159 m	**Commune**	Villiers-Louis (89760|89320)
Point haut	202 m		
Point bas	111 m		

Trace n° 11042353

Description

Balisage Rouge
Départ du parking de la Place de la Mairie.

(**D/A**) Contourner la salle des fêtes et remonter la rue nommée Place de la Mairie qui se transforme rapidement en chemin.

(**1**) Au carrefour, suivre le chemin de gauche jusqu'à la chèvrerie des Dames Douces.

(**2**) Prendre à gauche le chemin qui descend en ligne droite, en laissant une rue à gauche. Au bout du chemin, tourner à droite avant la D40 et suivre le chemin qui longe la route. Vous apercevez l'aqueduc des eaux de la Vanne au loin.

(**3**) Au premier chemin rencontré, tourner à gauche et traverser la route **avec prudence**. En face, suivre le chemin qui descend dans la vallée sur plusieurs dizaines de mètres, puis à l'intersection, tourner à gauche en direction du village, en suivant le Ravin de la Vallée. Arriver à un carrefour (vue sur le pigeonnier de 1636 au loin).

(**4**) Virer à droite et remonter le chemin en direction de l'église.

(**5**) Prendre à droite sur la route, passer devant le cimetière, le contourner et remonter le chemin qui passe devant un bois de sapins.

(**6**) Emprunter à droite le chemin qui monte jusqu'au carrefour. Prendre ensuite à gauche le chemin situé le long d'un verger, continuer sur ce chemin qui décrit un virage sur la droite et qui surplombe le village sur la gauche (vous apercevrez au loin le château d'eau et les premières maisons du hameau du Haut-de-Villiers).

(**7**) Virer complètement à gauche et contourner la ravine boisée (Fossé de Vaublus) et descendre sur plusieurs centaines de mètres jusqu'au city-stade. Emprunter juste après à droite la Rue de l'Étang jusqu'à la D 40 qui traverse le village. Au bout de la Rue de l'Étang, emprunter la Grande Rue à droite et sortir du village par la route jusqu'à la pancarte « Miel Julien Henry », à l'entrée du premier chemin rencontré à gauche. Emprunter ce chemin et le suivre toujours tout droit sur environ 400 m. Passer devant la miellerie, puis continuer le chemin jusqu'à la prochaine intersection. Traverser la Rue Colatte, et continuer en face le chemin jusqu'au carrefour des quatre chemins.

(**1**) Reprendre à gauche, en sens inverse, le chemin déjà emprunté à l'aller pour rejoindre le parking de la Place de la Mairie (**D/A**).

Points de passages

D/A Parking de la Place de la Mairie
N 48.190254° / E 3.402136° - alt. 128 m - km 0

1 Intersection commune A/R
N 48.187368° / E 3.39683° - alt. 168 m - km 0.6

2 Intersection à gauche
N 48.184984° / E 3.398748° - alt. 166 m - km 0.9

3 Traversée de la D 40
N 48.184634° / E 3.406663° - alt. 118 m - km 1.65

4 Carrefour. Vue sur le pigeonnier
N 48.188443° / E 3.406845° - alt. 119 m - km 2.22

5 Intersection. Vers le cimetière
N 48.191499° / E 3.405657° - alt. 135 m - km 2.65

6 Intersection à droite
N 48.192656° / E 3.404757° - alt. 153 m - km 3.07

7 Carrefour en épingle
N 48.200807° / E 3.407542° - alt. 202 m - km 4.2

D/A Parking de la Place de la Mairie
N 48.190257° / E 3.402134° - alt. 128 m - km 6.96

Informations pratiques

Le circuit est très peu abrité, ainsi, se munir d'un chapeau et de l'eau est nécessaire lors des périodes de chaleur.

Pour votre sécurité, évitez d'emprunter ce circuit en période traditionnelle de chasse du 1er octobre au 28 février.

Les parcours en bois et forêts doivent se faire sur les chemins ruraux ; toute pénétration à l'intérieur d'un bois (même communal) est interdite. Soyez prudent.

A proximité

(**1**) Chèvrerie des Dames Douces : produits à base de lait de chèvre et produits biologiques en vente sur place.

Miel Julien Henry : miel et produits à base de miel en vente sur place.

Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-sentier-du-tour-du-clocher-de-villiers-l/

Copie, vente et diffusion interdites - nljOt6Dv

En savoir plus : *Office de tourisme de Sens et du Sénonais - 6, rue du Général Leclerc 89100 SENS*
Tél : 03 86 65 19 49 - Email : tourisme.otsens@gmail.com - Site internet : https://www.tourisme-sens.com

Copie, vente et diffusion interdites - nljOt6Dv

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

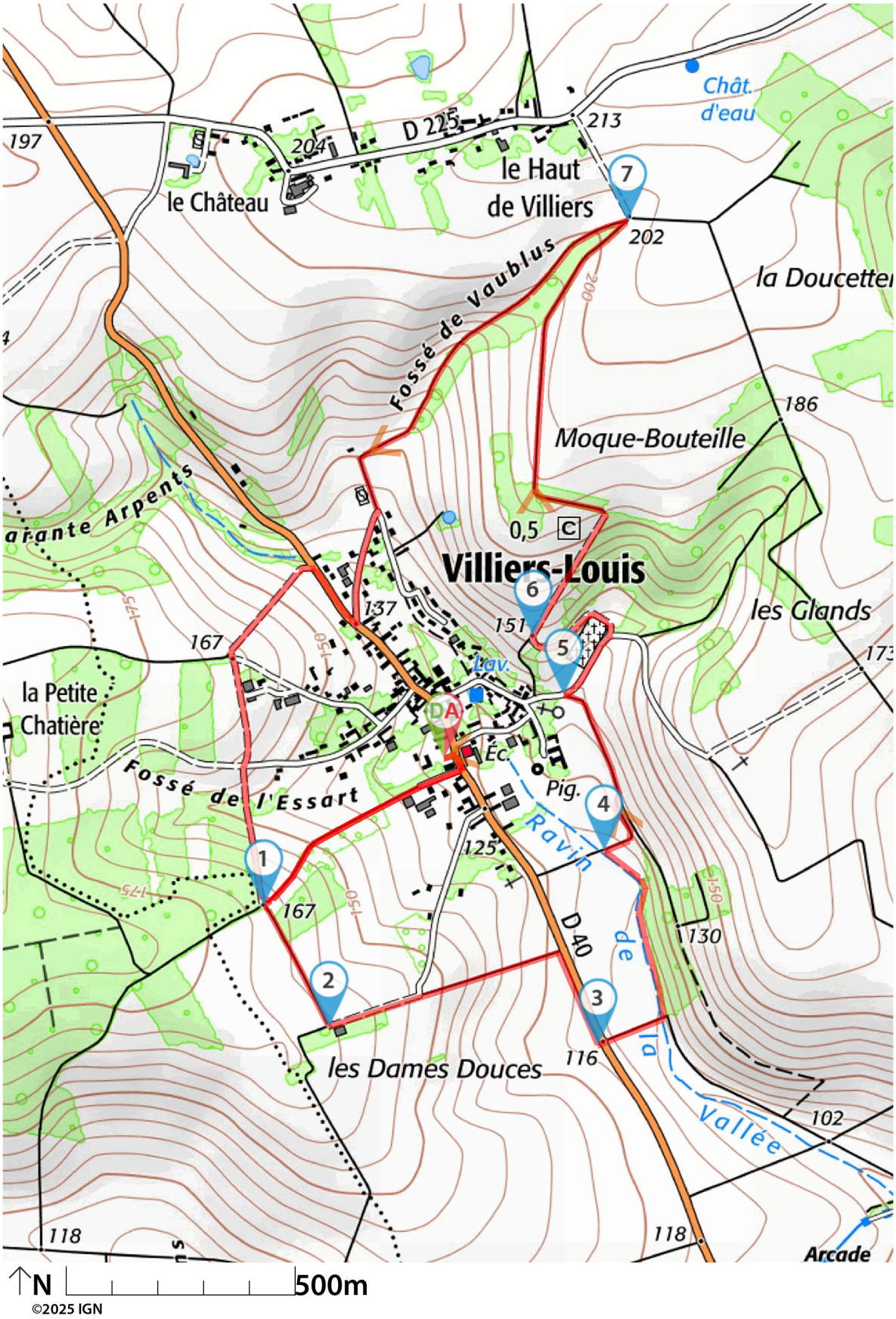

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - nljOt6Dv

LA CHARTE du visorandonneur

Visorando
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

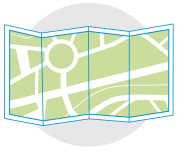

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

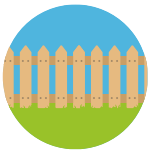

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

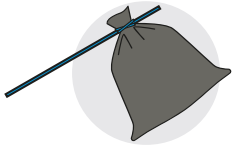

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

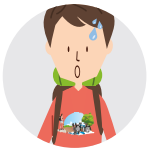

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.